



Madagascar :

**SOUTENONS Madame BERTHINE ELIGNESOA, DEFENSEUSE DES TERRES DANS LE BAS-MANGOKY
incarcérée depuis le mois de mai et fortement sanctionnée par le Tribunal de Morombe ce 7 juillet**

Mme Berthine Elignesoa, vice-présidente de l'association Fikambanana Volirano Tsy Miambany

Firaisankina (FiVoTMF) a été arrêtée par les gendarmes le 9 mai 2026 et déférée au parquet le 12 mai. Son procès s'est tenu le 2 juin 2026 au cours duquel le motif d'inculpation a été « outrage à magistrat » et sa demande de liberté provisoire refusée. Ce mardi 7 juillet, le tribunal de première instance de Morombe a prononcé le verdict « 18 mois d'emprisonnement ferme et 200.000 ariary d'amende » expliqué par les points suivants :

- non coupable pour diffamation
- coupable pour les menaces sous condition et discrédit d'une décision judiciaire

Le fait scandaleux est l'absence de toute allusion à la lutte des paysans pour la défense de leurs terres, sans parler des arrestations et emprisonnement quasi-systématiques de ceux qui osent défendre leurs droits, pour des motifs souvent différents.

Mme Berthine Elignesoa, a été la cible des autorités locales pendant des mois car elle a dirigé des manifestations et pris la parole à diverses reprises dans des reportages diffusés par des chaînes de télévision nationale, a subi des menaces d'arrestation, - et d'emprisonnement pendant plus de 10 ans –, entre autres. Après un nouveau refus du Chef de Région et du Préfet de recevoir les représentants des communautés qui s'étaient déplacés encore une fois à Toliara en avril et ont attendu d'être reçus pendant plusieurs jours en vain, les représentants des paysans ont demandé à passer sur la chaîne de télévision régionale. Au cours de leur prise de parole, les communautés relatent les problèmes fonciers, se plaignent de l'absence d'écoute des autorités, et Madame Berthine, au moment d'évoquer les décisions injustes des tribunaux, citent par inadvertance des membres du Tribunal. Plusieurs jours après l'émission, les gendarmes arrêtent Mme Berthine à 4 h du matin chez elle le 9 mai 2026.

Au cours de la journée d'enquête, les gendarmes déclarent que le poursuivant est un paysan qui vient souvent perturber Mme Berthine et saccage ses terres et rizières dont les produits étaient déjà prêts à être récoltés. Mais à la fin de la journée, les gendarmes déclarent que le motif d'inculpation est « outrage à magistrat », et que le poursuivant est la présidente du Tribunal (1).

Le contexte : En 2022, le Collectif TANY avait déjà publié une alerte sur la perte de droits fonciers de plusieurs milliers de paysans de la zone Bas-Mangoky dans la région Atsimo-Andrefana (Sud-Ouest) dont une superficie de plusieurs milliers d’hectares a fait l’objet d’aménagements hydro-agricoles financés par la Banque Africaine de Développement (BAD). En effet, un Comité d’Attribution des Terres (CAT) a été créé dans le cadre du projet signé entre l’État et la BAD et a attribué des terres à des personnes ne disposant d’aucun droit légitime à en bénéficier, au détriment des bénéficiaires légalement et légitimement concernés.

Les communautés déterminées à défendre leurs terres ont protesté et organisé des manifestations, ont subi diverses menaces et certains paysans ont été arrêtés. Depuis 2022, le nombre total de personnes arrêtées, emprisonnées dont certains ont déjà été relâchés, est supérieur à 100, parmi lesquelles Mr Tsiaro et Mme Solange en février 2026. (2)

Le projet d’aménagement impliquant le Comité d’Attribution des Terres - CAT - concerne 8.000 ha de terres selon la déclaration d’une autorité locale et plus de 4.000 paysans occupants en 2014. **Pourquoi ce projet constitué d’un prêt que des générations de Malagasy devront rembourser contient-il une clause sur le Comité d’Attribution des terres de petits paysans à de riches Malgaches ?** Une extension de ce projet, toujours dans le district de Morombe et financé par la Banque Africaine de Développement, est en cours de démarrage. **Quelle entité défendant la justice sociale et le droit des paysans pourra vérifier et s’assurer que ce nouveau projet ne programme plus un dépouillement des paysans de leurs terres, puisque nous sommes désormais sous le régime de la Refondation ?**

Il est indispensable que toutes les procédures relatives à la possession des terres dans le cadre des projets d’aménagement du Bas-Mangoky soient conduites dans la plus grande transparence, dans le respect des droits fonciers des communautés locales et avec la participation effective des populations concernées.

8 juillet 2026

Signataires :

Collectif pour la défense des terres malgaches – TANY

CONCRET-S

Solidarité des Intervenants sur le Foncier – SIF

Références :

(1) <https://terresmalgaches.info/collectif-tany-fanambarana-bas-mangoky/>

(2) <https://terresmalgaches.info/collectif-tany-bas-mangoky-arrestations-paysans/>